GRANGES *Infos*

BULLETIN MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES GRANGES-NARBOZ

2020

SOMMAIRE

LES COMMISSIONS
Le conseil municipal . . . . . p. 04
Embellisment du village. . . . p. 06
Urbanisme . . . . . p. 06
Bois et forêt. . . . . p. 07
Environnement
et développement durable. . p. 08
Voirie-sécurité . . . . . p. 08
Bâtiment . . . . . p. 09
C.C.A.S. . . . . p. 10

INTERCOMMUNALITÉ
La CCGP . . . . . p. 11
Secrétariat intercommunal. . p. 12

ÉCOLE ET PÉRISCOLAIRE
11 novembre . . . . . p. 13
Lecture dans la rue. . . . . p. 13
Photos de classe . . . . . p. 14
Land Art d'automne . . . . . p. 14
À l'école de la forêt. p.15
Création d'une unité
d'enseignement maternelle
pour enfants autistes p.16
Les enfants du Laveron p.16

LES ASSOCIATIONS
Les Anciens Combattants . . p. 17
Club «La belle vie» . . . . . p. 17
La Voix des collines . . . . . p. 18
Les Splits. . . . . p. 18
Arlequin et Colombine . . . . p. 19
Les enfants du Laveron. . . . p. 19
Pétanque grangearde p.20
Ski-club p.21
Granges Gym p.21
APVD. p.22
Pêche p.23
Chasse p.23

VIE DU VILLAGE
État civil . . . . . p. 24
11 novembre . . . . . p. 24
Manifestations . . . . . p. 24
90 ans. . . . . p. 25
Bien vivre ensemble . . . . . p. 26
Chiens dangereux . . . . . p. 27
Enfance et jeunesse . . . . . p. 28
Élections régionales
et départementales . . . . . p. 29

PATRIMOINE
Histoire d'eaux . . . . . p. 30

BONUS
Carte du village et infos utiles
en pages centrales (détachable)

Chers Grangeards,

Cette année 2020 restera pour tout le monde une année très particulière.

Les élections municipales du 15 mars dernier ont été bousculées par l'arrivée de ce virus. Une mise en place rapide des gestes barrière nous a été imposée et a permis de maintenir le scrutin.

Malgré l'élection de la liste complète, le conseil municipal n'a pu se réunir seulement que le 26 mai pour l'installation du maire et des adjoints. Je tiens d'ores et déjà à remercier toutes celles et ceux qui ont fait confiance à cette nouvelle équipe dynamique, respectant la parité. Chacun d'entre eux a pu trouver sa place au sein des commissions.
La jeune équipe municipale a lancé plusieurs dossiers que nous vous ferons découvrir au fil de ce bulletin municipal ainsi que dans les mois à venir.

Durant ce mandat, nous aurons des responsabilités importantes à défendre au sein de l'intercommunalité.
La politique de l'eau, Le plan local d'urbanisme intercommunal, La mise en place de la taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères Incitative et bien d'autres encore.
Nous nous efforcerons de préserver nos intérêts communaux avant tout.

Vu l'ampleur et la mauvaise évolution de la crise sanitaire ces dernières semaines, il n'est pas envisageable de se retrouver entre citoyens pour partager des moments de convivialité. Les vœux du maire ainsi que le repas des personnes de plus de 70 ans sont d'ores et déjà annulés.
Si les conditions s'améliorent au printemps ou cet été, je ferai une ou plusieurs réunions d'information pour présenter la nouvelle équipe municipale et les projets que nous souhaitons développer pendant ce mandat.
Les autres manifestations et rencontres animées par les associations se dérouleront uniquement si le gouvernement nous autorise à le faire.

Notre première préoccupation est la santé de tous, c'est pourquoi la commune, au travers du CCAS, a lancé un appel aux bonnes volontés pour la confection de masques en tissu. Cette opération a rencontré un franc succès qui a permis de doter chaque personne qui le désirait d'au moins deux masques quand il n'y en avait pas en vente. Merci aux généreux donateurs et à celles et ceux qui ont confectionné ces moyens de protection.

Pour remplacer le repas offert habituellement aux personnes de plus de 70 ans, le CCAS a fait le choix de distribuer d'ici peu un bon d'achat de 20 euros par personne à valoir dans les commerces du Grand Pontarlier. Ceci contribuera à donner un coup de pouce à notre économie locale.

En ce début d'année, je ne peux que vous recommander de bien respecter les consignes qui nous sont rappelées quotidiennement. C'est autant pour vous que pour les autres, c'est aussi ensemble et avec beaucoup de rigueur que nous passerons le cap de cette épidémie.

Une autre crise moins grave, mais malgré tout importante, touche notre foret. Les attaques de scolytes se sont encore poursuivies en 2020 mettant à mal plus de 1800 m^3 de bois communal. C'est une perte estimée à 50 000 euros qui nous incombe. Malgré plusieurs stratégies mises en place, la nature reste la plus forte.

Avec tous ces évènements qui bouleversent notre vie sociale, sachons prendre notre mal en patience. Ces contraintes qui nous empêchent de nous réunir comme nous le voudrions et dans le respect des gestes qui seuls peuvent éloigner le risque d'un prochain confinement, je vous souhaite une bonne année 2021.

Votre maire
Raphaël CHARMIER

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Dans un contexte bien particulier, les élections municipales se sont déroulées le dimanche 15 mars dernier. Raphaël CHARMIER, maire sortant, a été élu lors du premier tour avec une équipe municipale comptant 10 nouveaux élus.

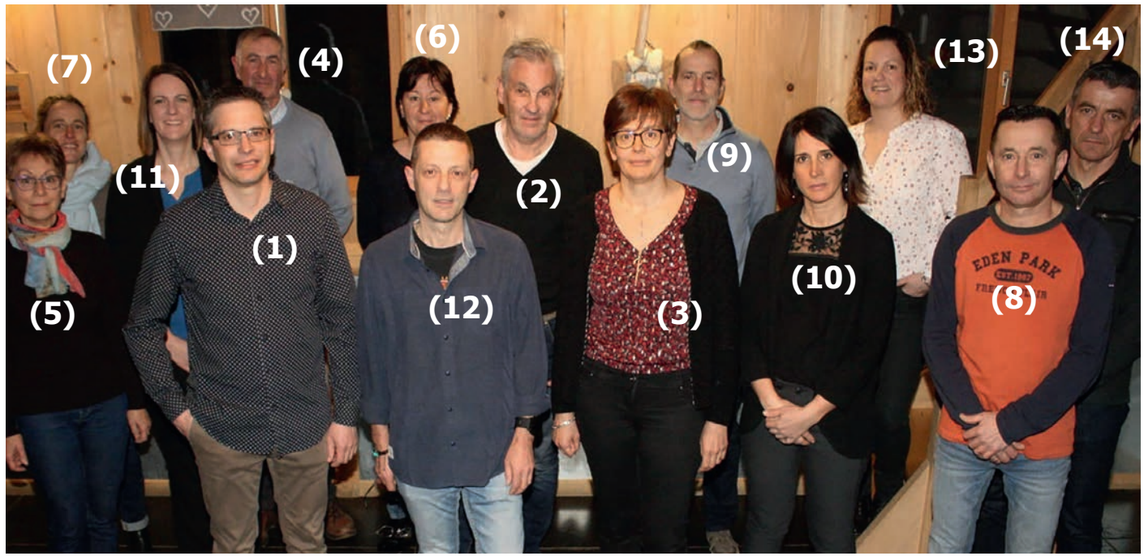

(1) Maire
Raphaël CHARMIER, 48 ans, employé Conseil Départemental

(2) 1er adjoint
Gérard LAITHIER, 61 ans, commerçant retraité

(3) 2e adjoint
Sophie VUILLEMIN, 50 ans, enseignante

(4) 3e adjoint
Claude MINARY, 67 ans, agriculteur retraité

CONSEILLERS MUNICIPAUX :

(5) Chantal BERTIN-MOUROT, 62 ans, sans emploi

(6) Arlette MOUREAUX, 46 ans, infirmière

(7) Isabelle CHEVÈNEMENT, 48 ans, cadre bancaire

(8) Christophe ROUSSET, 53 ans, agent de Maîtrise Conseil Départemental

(9) Laurent DENERVAUD, 56 ans, géologue

(10) Cindy SAILLARD, 38 ans, infirmière

(11) Marielle HENRIET, 37 ans, assistante de direction

(12) Fernand VACCA, 55 ans, employé en horlogerie

(13) Nelly VOUILLOT, 38 ans, mère au foyer

(14) Gérard MAIRE, 60 ans, employé collectivité Territoriale

- Absent de la photo : Augustin JAVAUX, 25 ans, employé agricole -

COMMISSIONS MUNICIPALES

URBANISME ET TERRAINS
- Gérard LAITHIER (responsable)
- Laurent DENERVAUD
- Isabelle CHEVÈNEMENT
- Sophie VUILLEMIN
- Gérard MAIRE
- Nelly VOUILLOT

BOIS ET FORÊTS
- Claude MINARY (responsable)
- Laurent DENERVAUD
- Nelly VOUILLOT
- Isabelle CHEVÈNEMENT
- Augustin JAVAUX
- Fernand VACCA

BÂTIMENTS
- Gérard LAITHIER (responsable)
- Gérard MAIRE
- Claude MINARY
- Sophie VUILLEMIN
- Chantal BERTIN-MOUROT
- Isabelle CHEVÈNEMENT

CIMETIÈRE
- Claude MINARY (responsable)
- Christophe ROUSSET
- Chantal BERTIN-MOUROT

VOIRIE - SÉCURITÉ et ÉCLAIRAGE PUBLIC
- Christophe ROUSSET (responsable)
- Gérard MAIRE
- Claude MINARY
- Fernand VACCA

EMBELLISSEMENT et ILLUMINATIONS
- Chantal BERTIN-MOUROT (responsable)
- Arlette MOUREAUX
- Cindy SAILLARD
- Claude MINARY
- Nelly VOUILLOT

FÊTES ET CÉRÉMONIES
- Cindy SAILLARD (responsable)
- Arlette MOUREAUX
- Marielle HENRIET
- Chantal BERTIN-MOUROT
- Fernand VACCA

EAU
- Claude MINARY (responsable)
- Gérard MAIRE
- Christophe ROUSSET
- Laurent DENERVAUD

COMMUNICATION
- Sophie VUILLEMIN (responsable)
- Arlette MOUREAUX
- Marielle HENRIET
- Christophe ROUSSET

CCAS
- Arlette MOUREAUX
- Cindy SAILLARD
- Sophie VUILLEMIN
- Claude MINARY

FINANCES
- Isabelle CHEVÈNEMENT (responsable)
- Sophie VUILLEMIN
- Marielle HENRIET
- Gérard LAITHIER

COMMANDE PUBLIQUE

TITULAIRE	SUPPLÉANT
• Isabelle CHEVÈNEMENT	• Arlette MOUREAUX
• Marielle HENRIET	• Claude MINARY
• Gérard MAIRE	• Christophe ROUSSET

SYNDICAT DES FONTAINES

TITULAIRE	SUPPLÉANT
• Cindy SAILLARD	• Laurent DENERVAUD
• Nelly VOUILLOT	• Marielle HENRIET
• Sophie VUILLEMIN	• Isabelle CHEVÈNEMENT

- Arlette MOUREAUX
- Gérard LAITHIER
- Raphaël CHARMIER

IMPOTS DIRECTS

TITULAIRE	SUPPLÉANT
• Isabelle CHEVÈNEMENT	• Christophe ROUSSET
• Gérard MAIRE	• Arlette MOUREAUX
• Laurent DERNERVAUD	• Fernand VACCA
• Nelly VOUILLOT	• Cindy SAILLARD
• Marielle HENRIET	• Sophie VUILLEMIN
• Claude MINARY	• Gérard LAITHIER

ASA

TITULAIRE	SUPPLÉANT
• Claude MINARY	• Laurent DENERVAUD

- Le Maire est président de droit dans toutes les commissions -

COMMISSION EMBELLISSEMENT DU VILLAGE

Comment assurer le fleurissement de notre village alors que la planète souffre du réchauffement climatique et que nos arbres et forêts se meurent petit à petit ?

Manque d'eau, diminution des réserves naturelles… nous nous devons, en notre âme et conscience, de préserver nos ressources naturelles et ne pas gaspiller l'eau en arrosages intempestifs.
Nous devons évoluer et nous adapter face à ces changements climatiques : fleurir et embellir différemment et, bien évidemment, en essayant de réduire le budget consacré jusqu'alors, telle est la mission et les objectifs que nous nous sommes fixés.
Nous avons donc engagé une réflexion sur la manière de conserver cette qualité de fleurissement et d'embellissement en tenant compte des épisodes de fortes chaleurs qui risquent de se multiplier dans les années à venir.
Place aux vivaces plus résistantes et moins voraces en arrosage, place aux fleurs mellifères qui attirent les insectes pollinisateurs, moins de fleurissement hors-sols, en bacs ou pots, qui nécessitent des arrosages manuels fréquents.

Des travaux ont déjà commencé fin 2020, nous les poursuivrons tout au long de cette année. Replanter de façon durable et économique demeure notre mot d'ordre. Si vous avez des idées, soumettez-les-nous, elles seront les bienvenues !

Chantal BERTIN-MOUROT

COMMISSION URBANISME

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET DE L'HABITAT (PLUIH)

Il définit le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet d'aménagement et de développement à l'horizon des 20 prochaines années et le formalise au travers de règles d'utilisation et d'occupation du sol.
Le PLUIH doit exprimer un projet de territoire partagé entre nos 10 communes, consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement, intégrant les spécificités des communes de la CCGP.
Il déterminera ce qu'il est possible de faire ou non en terme d'aménagement en s'appliquant en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme.
À terme, il viendra se substituer aux documents d'urbanisme de notre commune (PLU).
L'approbation du PLUIH et sa mise en œuvre effective devraient intervenir au cours du premier semestre 2022.

Gérard LAITHIER

COMMISSION BOIS ET FORÊT

Les années se suivent et se ressemblent avec un bilan financier assez semblable. En effet, cette année encore, les scolytes n'ont pas épargné notre forêt.

À ce jour, 1400 m³ de bois secs ont été façonnés par l'entreprise Bertin dans différentes parcelles, principalement localisées près des Granges-Dessous, parcelles 3-21-20 et aux Granges-l'Église, parcelles 23-25-31.
Il reste environ 400 m³ à façonner dans des parcelles plus éloignées, ce qui sera effectué si les conditions météo le permettent.

Ces volumes exceptionnels nous ont conduit à ajourner plusieurs coupes de bois verts qui étaient prévues dans l'année 2020.
Seulement une coupe de 80 m³, parcelle 6, en bordure de route pour aménagement d'une place à bois, a été réalisée en début d'année ; et 81 m³ dans la parcelle 32, vendue en contrat d'approvisionnement à la scierie Chauvin de Mignovillard.

Vu la situation sanitaire inquiétante de nos forêts, l'ONF, gérante de nos parcelles, nous demande de procéder à des coupes localisées de bois verts dont l'avenir n'est plus assuré. Concrètement, faut-il couper des bois verts à 60 € le m³ sachant que des bois secs valent 10 à 15 € le m³ tout en sachant que notre capacité de coupe annuelle est de 1650 m³ ? Ce travail de réflexion se pose à la commission bois et forêt, qui s'est trouvée agrandie depuis les dernières élections, puisqu'elle comprend 6 membres avec M. le Maire.

L'entretien de nos forêts ne doit pas être négligé malgré la diminution des recettes. Cet été, les agents de l'ONF ont entretenu le parcellaire avec la mise en peinture des parcelles 9-9bis-10-11-12-13, toutes situées aux Granges-Dessus, lieu-dit Bois de Ban.
Les peintures des parcelles 23-24-25 ont été rafraîchies par des membres de la commission bois et forêt.
Pour ce qui est des travaux sylvicoles confiés à l'entreprise Baud d'Evillers, ce sont les parcelles 22-25-33 qui seront nettoyées durant la saison hivernale, les travaux ont débuté fin octobre.

Le jeudi 8 octobre 2020 a eu lieu la vente de feuillus aux particuliers : 127 stères ont été vendus à 7 acheteurs pour la somme de 1770 € HT.

Claude MINARY

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lors de la mise en place du nouveau mandat en mars dernier, le Conseil Municipal a décidé de créer une nouvelle commission, la commission Environnement et Développement Durable.

Celle-ci aura pour objectifs d'être force de proposition et de mettre en place des actions, à notre échelle, permettant d'apporter des éléments de réponses aux problématiques environnementales actuelles.

Nous avons organisé le samedi 22 septembre l'événement « Nettoyons la nature » pour lequel 25 Grangeards et Grangeardes se sont mobilisés, dont une dizaine d'enfants. Hélas, ce sont des dizaines de sacs que nous avons remplis de canettes, bouteilles, mégots...

Par ailleurs, nous avons également travaillé conjointement avec la commission Embellissement pour le fleurissement du village afin de réfléchir à des solutions permettant un arrosage raisonné et en favorisant la biodiversité.

Marielle HENRIET

COMMISSION VOIRIE-SÉCURITÉ

La commission voirie a la volonté d'améliorer la sécurité de circulation sur l'ensemble de la commune, mais également à rendre plus agréable les déplacements.

Cette année, les travaux de la Rue du Stade ont permis de redistribuer l'espace entre les véhicules et les piétons en offrant à chacun plus de sécurité. De plus, avec un enfouissement des réseaux aériens, ces travaux sont un bel exemple des souhaits de la commission.
Dans un même cadre, les Rues du Chalet, des Fontaines et du Clos des Arbres font l'objet d'une étude en vue de travaux de réaménagement.

Une campagne de remise à niveau de la signalisation a été initialisée par la commission et de nombreux panneaux ont été commandés.
Malheureusement, il est à déplorer une recrudescence du nombre de panneaux couchés par des conducteurs au comportement inadapté. Cela a un prix, commande de mâts, panneaux et fixations supplémentaires mais aussi le coup de la main d'œuvre et du scellement. La commune doit souvent prendre en charge ces frais car rares sont les automobilistes, routiers ou conducteurs d'engins, venant déclarer le sinistre en mairie. Cela est d'autant plus déplorable que les assurances prennent en compte ce type de sinistre.

Christophe ROUSSET

La commission voirie s'occupe de l'éclairage publique et vous rappelle que vous pouvez signaler en mairie la défaillance d'une lumière de rue.

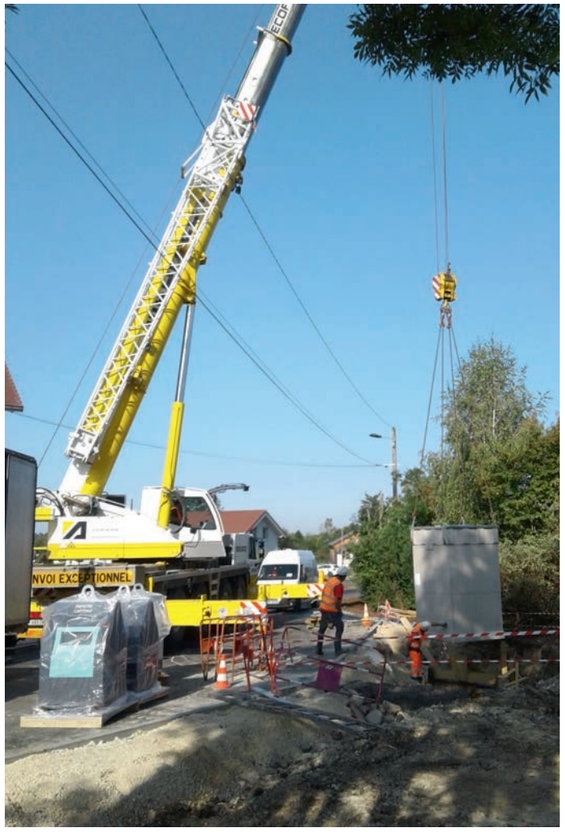

COMMISSION BÂTIMENT

CRÉATION D'UNE NOUVELLE MAIRIE

La municipalité s'est engagée à réhabiliter les anciens locaux de l'école laissés vacants suite à leur déménagement. Le conseil municipal a donc choisi de transformer ce bâtiment emblématique en mairie et de l'adapter aux normes d'accessibilité, en répondant aux enjeux d'économie d'énergie, en travaillant sur l'enveloppe du bâtiment, en remplaçant les huisseries, l'isolation des murs et des plafonds et en mettant aux normes l'installation électrique.

Nous devrons définir des espaces de travail pour que les services administratifs et les élus répondent au mieux aux attentes de tous les habitants des Granges-Narboz.
La mairie devra avoir un accueil, une nouvelle salle de conseil, des bureaux pour le secrétariat et des salles de réunions pour les élus ainsi que des locaux destinés aux archives.

Afin de mener à bien ce projet, la commune va engager une consultation avec plusieurs bureaux d'études, choisir un architecte tout en sollicitant diverses aides financières.

Gérard LAITHIER

COVID 19, PERTES FINANCIÈRES IMPORTANTES POUR NOTRE COMMUNE

Lieux très fréquentés par les particuliers et les associations, pour les fêtes privées, les spectacles et divers événements, la salle des fêtes ainsi que le chalet des Granges-Dessus sont désormais soumis à des règlements drastiques afin de lutter contre l'épidémie de Covid-19, quand ils ne sont pas tout simplement fermés.

Cela engendre des pertes financières importantes pour notre collectivité avec la valse des annulations.

Gérard LAITHIER

LOCATION CHALET - ANNÉE 2021

Du 1er avril au 30 novembre	1 soirée	Week-end	Soirée de la St-Sylvestre
Habitants des Granges-Narboz	55 €	95 €	180 €
Extérieurs	65 €	115 €	/
Associations des Granges-Narboz	1 fois/ an : gratuit	1 fois/ an : gratuit	/

À noter qu'il n'y a pas de location du 1er décembre au 31 mars car le chalet est loué par la CCGP pour la saison de ski.
Renseignements et réservations : *Mme Sandrine VIEILLE au 03 81 39 11 89*

LOCATION SALLE DES FONTAINES - ANNÉE 2021

	Association des Granges-Narboz	Habitants des Granges-Narboz	Extérieurs	Soirée de la St-Sylvestre
Salle 1/3 avec buvette, tables et chaises	1 fois par an : gratuit	130 €	170 €	/
Salle complète avec buvette, tables et chaises	1 fois par an : gratuit	200 €	260 €	/
Salle 1/3 avec buvette, cuisine, tables et chaises	1 fois par an : gratuit	240 €	340 €	/
Salle complète avec buvette, cuisine, tables et chaises	1 fois par an : gratuit	420 €	550 €	750 €

Cas particulier : la location est fixée à 50 € pour les personnes qui sollicitent la salle des fêtes, à la demi-journée, au moment d'un décès, dès lors que le défunt est extérieur à la commune. En revanche, la location de la salle est gratuite pour la famille d'une personne ayant résidée dans la commune.
Renseignements et réservations : *M. Daniel LONCHAMPT au 03 81 69 77 58 ou 07 84 26 63 25*

CHALET

SALLE DES FONTAINES

C.C.A.S

AIDE SOCIALE
Cette année, la commission n'a pas eu à instruire de demande d'aide sociale.

REPAS DU C.C.A.S
Le repas organisé par le C.C.A.S pour les habitants âgés de 70 ans et plus (101 personnes en janvier) a eu lieu en 2020 le samedi 18 janvier. 70 personnes se sont retrouvées à la salle des Fontaines pour passer une journée conviviale.
Les personnes qui ont eu 70 ans en 2020 et présentes au repas (ou excusées) ont reçu un colis pour leur 1re participation.
Le repas bien apprécié a été préparé par «Haut Doubs Gourmet » de Doubs et servi par les membres du C.C.A.S.

Merci à toute l'équipe du C.C.A.S pour la préparation et la participation à cette journée, ainsi que pour l'organisation et la distribution des colis aux personnes qui n'ont pas pu participer au repas.

En 2021, hélas, il ne nous sera pas possible d'organiser ce moment de retrouvailles, mais espérons que ce n'est que partie remise !

SOLIDARITÉ
En cette année particulière de crise épidémique et en raison du confinement, le C.C.A.S a mis en place un service solidaire gratuit pour les personnes âgées, isolées, en difficulté, ainsi que pour toutes les personnes fragiles à risque, afin de les aider pour les courses alimentaires, la livraison de médicaments, ou tout autre service indispensable et urgent. Quelques personnes ont donc pu en bénéficier. Beaucoup de bénévoles se sont portés volontaires pour assurer ce service, le C.C.A.S. les remercie.

MASQUES
Durant plusieurs semaines, pendant le confinement de ce printemps, des couturières bénévoles accompagnées par Aurore, se sont activées à la fabrication de masques en tissu. Grâce à cet effort collectif, environ 1000 masques ont été distribués à la population des Granges-Narboz.

Le C.C.A.S. tient à souligner cet élan de solidarité dans ces moments difficiles et remercie très chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué de près ou de loin à cette initiative, soit environ 24 couturières bénévoles accompagnées de 10 enfants, mais aussi 17 personnes pour la découpe des tissus et les nombreux administrés qui se sont mobilisés pour le don de tissus. L'opération s'est révélée un franc succès grâce à la solidarité, la mobilisation de bénévoles et au formidable investissement des nombreuses petites mains !

Sophie VUILLEMIN

LA CCGP

Notre Communauté de Communes a été créée le 14 juin 1999 sous le nom de Communauté de Communes du Larmont (CCL), puis elle a pris le nom de Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP) en 2015.
Elle regroupe 10 communes (Chaffois, La Cluse-et-Mijoux, Dommartin, Doubs, Granges-Narboz, Houtaud, Pontarlier, Sainte-Colombe, Verrières-de-Joux et Vuillecin), ce qui représente environ 27 500 habitants sur 154,42 km².

Elle est administrée par un conseil communautaire composé de 34 représentants répartis entre les communes membres selon le tableau suivant :

CHAFFOIS	2 représentants
LA CLUSE-ET-MIJOUX	2 représentants
DOMMARTIN	1 représentant
DOUBS	5 représentants
GRANGES-NARBOZ	2 représentants : Raphaël CHARMIER Sophie VUILLEMIN
HOUTAUD	2 représentants
PONTARLIER	17 représentants
SAINTE-COLOMBE	1 représentant
VERRIÈRES-DE-JOUX	1 représentant
VUILLECIN	1 représentant

Le conseil élit un bureau composé d'un président, de 9 vice-présidents et de 5 autres membres.

La Communauté de communes s'appuie sur neuf commissions thématiques qui ont pour rôle de préparer certaines décisions du Conseil Communautaire selon leurs domaines de compétences et de travailler à la mise en œuvre des compétences et projets communautaires. Les commissions sont composées de délégués communautaires, de conseillers municipaux et des directeurs de service qui co-animent la Commission avec leur Vice-Président.e.

Chaque commune est représentée au sein de ces commissions. Pour les Granges-Narboz, les représentants sont :

Commissions	Membres titulaires	Membres suppléants
Finances	Gérard Laithier	Isabelle Chevènement
Urbanisme	Raphaël Charmier	Gérard Laithier
Économie	Gérard Laithier	Sophie Vuillemin
Eau et assainissement	Gérard Maire	Claude Minary
Direction des moyens Opérationnels	Claude Minary	Raphaël Charmier
Ordures ménagères	Vice-président : Raphaël Charmier	
	Sophie Vuillemin	Claude Minary
Développement durable, environnement	Sophie Vuillemin	Gérard Laithier
Tourisme Château de Joux	Marielle Henriet	Sophie Vuillemin
Solidarités communautaires	Sophie Vuillemin	Nelly Vouillot

Quelques exemples de compétences exercées par la communauté de communes :
1) Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire (plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme...).

2) Développement économique : création, aménagement, entretien, gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale..., Abattoir du Haut-Doubs.

3) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

4) Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés :
• La CCGP adhère à PREVAL Haut-Doubs qui assure l'élimination, le traitement et la valorisation de ces déchets.
• Déchèterie/collecte sélective des emballages ménagers : La collecte des déchets ménagers, la collecte sélective et la déchèterie sont des services à destination de tous les habitants de la CCGP.
• Gestion et réhabilitation des décharges publiques.
• Mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives (TEOMI).

5) Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

6) Tourisme: Château de Joux, Randonnée pédestre et VTT, Gestion des activités de ski nordique et alpin et de raquettes, Complexe touristique du Gounefay.

7) Politique du logement et du cadre de vie : Assainissement eaux usées et eaux pluviales … Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (piscine,…).

8) Prévention de la délinquance.

9) Animations vacances.

10) SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours. La CCGP prend en charge et contribue au SDIS pour la sécurité des habitants de son territoire.

11) Services Techniques Intercommunaux pour 9 communes (hors Pontarlier) qui sont chargés de l'entretien du patrimoine communal.

12) Secrétariat Intercommunal : il assure la gestion administrative pour 5 communes (Dommartin, Houtaud, Granges-Narboz, Sainte-Colombe, Vuillecin). Ainsi, le maintien d'un service public de proximité avec des permanences en mairie est préservé.

Sophie VUILLEMIN

LE SECRÉTARIAT INTERCOMMUNAL

UN SERVICE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND PONTARLIER MIS À DISPOSITION

Le service « Secrétariat Intercommunal » est mis à disposition des communes de Dommartin, Granges-Narboz, Houtaud, Sainte-Colombe, Vuillecin et le Syndicat des Fontaines.

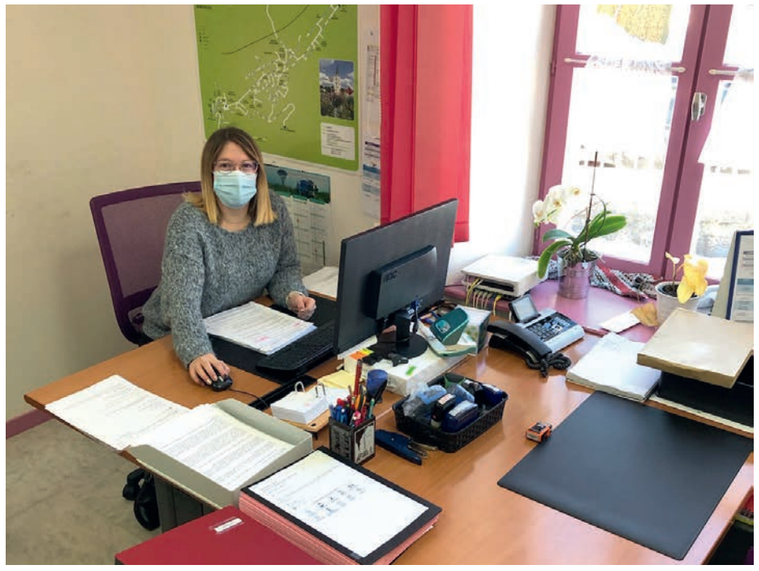

Chaque agent du « Secrétariat Intercommunal », sous la direction du Directeur de service, peut être affecté :
• Pour partie, dans un secrétariat de mairie pour accomplir les tâches relatives à l'accueil du public et à celles inhérentes au fonctionnement de la collectivité.
• Et pour l'autre partie, au siège de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, pour l'exécution des tâches centralisées : comptabilité, élaboration et suivi des budgets, affaires juridiques, etc.

L'organisation est la suivante :
• Les agents assurent obligatoirement une présence dans les communes pendant les heures d'ouverture au public.
• Le volume horaire hors permanence au public peut être affecté, soit dans les mairies, soit au siège de la Communauté de Communes du Grand Pontarlier et ce, selon les nécessités de service.

Les agents du « Secrétariat Intercommunal » mis à disposition des communes de Dommartin, Granges-Narboz, Houtaud, Sainte-Colombe et Vuillecin demeurent statutairement employés par la Communauté de Communes du Grand Pontarlier.

Les agents effectuent leur service, pour le compte des communes bénéficiaires de la mise à disposition de service, selon les quotités et les modalités prévues, sous la coordination du Directeur de service.

Les Maires adressent au service « Secrétariat Intercommunal » toutes les instructions nécessaires à l'exécution des tâches et des missions qu'ils confient audit service.

Les élus sont impliqués, la Commission « Secrétariat Intercommunal » se réunit à l'initiative de l'élu référent (Raphaël CHARMIER) ou à la demande d'un ou de plusieurs Maires.
Les frais de fonctionnement du service sont intégralement répercutés sur les communes. Pour sa part, le Syndicat des Fontaines contribue également.

Le remboursement des dépenses engagées tient compte de trois critères :
1) Critère population : 30 %
2) Critère heures de permanences en mairie : 20 %
3) Critère du rapport d'activités : 50 %

Le décompte annuel portant sur les dépenses engagées pour le « Secrétariat Intercommunal » doit faire l'objet d'une présentation devant la Commission « Secrétariat Intercommunal », étape préalable à l'établissement du solde.

Les secrétaires

11 NOVEMBRE 2020

Le mardi 10 novembre pour les CM2 et le jeudi 12 pour les CE1, les élèves se sont rendus au Monument aux morts des Granges-Narboz. L'occasion pour les plus petits comme pour les plus grands de découvrir ce que signifie ce lieu devant lequel ils passent plusieurs fois par jour sans réellement y donner un sens.

Plusieurs noms de famille reviennent souvent dans la liste des soldats morts lors de la première guerre mondiale. Quinze hommes au total ont perdu la vie sur la commune des Granges. La jeunesse de ces courageux soldats a frappé les plus petits.

Un moment qui aura permis à toutes et tous de respecter ce lieu, ce monument et nos soldats morts pour la France.

(Dessin de Lorine, CE1)

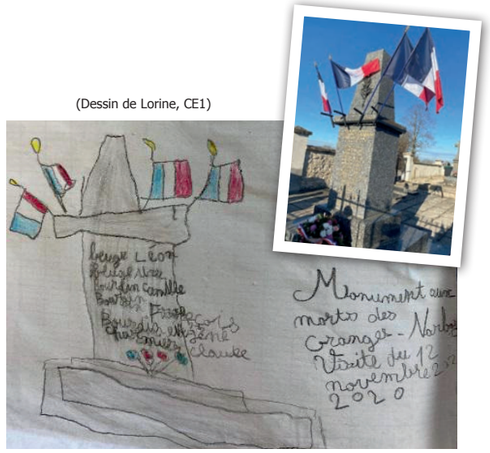

LECTURE DANS LA RUE

Vendredi 9 octobre 2020, la classe des GS-CP de Mme Froelicher est allée se promener aux alentours de l'école afin de lire les panneaux (pour les CP) et de nommer les lettres de l'alphabet ainsi que de compter les mots (pour les GS). Cela a permis aux élèves de mettre du sens sur l'apprentissage de la lecture en situation réelle.

PHOTOS DE CLASSES

Comme chaque année, nos photographes Adrien et Héloïse Vuittenez de l'Atelier photographique pontissalien, sont venus à l'école au mois d'octobre, prendre les photos de toutes les classes et réaliser des portraits des élèves et des fratries.

Cette année étant particulière en raison des conditions sanitaires à respecter, Adrien et Héloïse ont eu la bonne idée de nous prendre en photo individuellement dans une boite et réaliser ensuite un montage.

C'était chouette de poser dans la boite en prenant différentes positions et nous sommes contents de voir nos maîtresses sans leur masque !

LAND ART D'AUTOMNE

La classe de CP a pratiqué le Land Art à partir d'éléments naturels d'automne. Après avoir glané du fusain, des marrons, des noisettes, des feuilles, des chardons, des cynorrhodons, des brindilles, du lichen... autour de l'école ou autour de leurs maisons, les élèves ont créé des compositions artistiques au pied des arbres situés devant la salle polyvalente à côté de l'école. Une pratique qui pourra être renouvelée aux saisons prochaines !

À L'ÉCOLE DE LA FORÊT !

Tous les jeudis matin, nous nous rendons à pied dans la forêt des Granges pour faire la classe. Nous faisons les mêmes activités qu'en classe : du graphisme, des mathématiques, du langage, de la motricité et de l'art plastique.

Nous partageons cette expérience à deux classes : les petits et moyennes sections d'Élise et les élèves de Mélanie, qui sont pour l'instant dans les locaux de l'IME de Pontarlier, avant de nous rejoindre dans la nouvelle classe de l'école.

Ces matinées sont riches en apprentissages. Nous découvrons le milieu de la forêt et nous apprenons à vivre ensemble avec nos différences.
Aujourd'hui, l'inclusion et la sensibilisation à la différence sont au cœur de notre société. On remarque que les jeunes enfants jouent ensemble et partagent des moments sans aucun à priori. Ces bons moments nous encouragent à poursuivre ce beau projet !

Élise et Mélanie

CRÉATION D'UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT MATERNELLE POUR ENFANTS AUTISTES (UEMA)

Notre école accueillera en ce début d'année 2021 une nouvelle structure consacrée aux enfants autistes. Notre établissement ayant deux salles non utilisées, elle seront aménagées par l' ADAPEI qui financera les travaux de cette structure. Ces locaux disposeront d'une salle de classe et d'une deuxième salle destinée aux prises en charge individuelles. Cette nouvelle structure sera intégrée à l'école actuelle et à ce titre, les élèves pourront bénéficier de l'ensemble des locaux, comme la salle de motricité, la salle multi-activités, la cour de récréation... Ils pourront aussi prendre leur repas au périscolaire.

Gérard LAITHIER

LES ENFANTS DU LAVERON ET LA LITTÉRATURE JEUNESSE

« QUAND LIRE RIME AVEC PLAISIR DANS MON ACCUEIL DE LOISIRS !!! »

Le lien que connaît la littérature jeunesse avec l'animation est l'éveil de l'enfant, un des objectifs de notre projet pédagogique. En effet, les albums regorgent de trésors, de découvertes. Ils sont des refuges et nourrissent l'imaginaire de l'enfant. Ainsi, cette année, chaque projet d'animation aura pour fil conducteur la littérature.

Dès les vacances d'octobre, les enfants de 3 et 5 ans sont allés à la rencontre des albums de « Monsieur Madame » afin de travailler sur les différences et les petits défauts de chacun, en les présentant comme des atouts et des complémentarités. Aussi, une fresque sous forme de numéro d'art a été réalisée tout au long de la semaine par les enfants.
Le groupe des 6-12 ans s'est inspiré de la mythologie grecque avec l'album de « Percy Jackson et le voleur de foudre ». Toute la semaine, les enfants ont fait la découverte des contes et légendes à travers des jeux et des activités mêlant stratégie, entraide, esprit d'équipe...

En parallèle, nous continuons notre projet écologie, cette année, avec le tri des piles, des matériels d'écritures, des bouchons ainsi que le tri des déchets compostables et le papier.

Le projet d'aménagement d'espace de jeux derrière l'école a débuté en juin avec la fabrication de bacs potagers ainsi qu'une cabane pour les enfants. Nous continuons à solliciter les parents pour du matériels (bois, peintures, graines...) afin de donner une continuité à notre projet. L'équipe d'animation tient particulièrement à remercier la scierie Laresche pour ses dons de bois.

Le site internet de l'Association « Les enfants du Laveron » est en ligne https://www.famillesrurales.org/les-enfants-du-laveron/
Vous y trouverez toutes les informations nécessaires sur le fonctionnement de la structure et les modalités d'inscriptions.

Malgré la situation sanitaire, nous continuerons à favoriser l'épanouissement des enfants de notre structure en restant disponibles et à l'écoute de chacun d'eux.

Sylvie GAILLE, directrice
et l'équipe du périscolaire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND PONTARLIER

03 81 39 40 02
contact@grandpontarlier.fr
www.grandpontarlier.fr
Du lundi au vendredi :
8h30 à 12h et 14h à 18h.

DÉCHÈTERIE

Période hivernale :
1er octobre au 31 mars
lundi au samedi de 8h30 à 11h45
et de 14h à 16h45.
Période estivale :
1er avril au 30 septembre
lundi au samedi de 8h à 11h45
et de 14h à 17h45
dimanche de 9h à 11h45.

www.grandpontarlier.fr/environnement/ordures-menageres/decheterie-de-pontarlier.html

Vignette obligatoire,
obtention au secrétariat de la CCGP.

HORAIRES DE TONTE

- jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.
- samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h30.
- dimanches, jours fériés de 10h à 12h.

CLOCHER D'ÉGLISE

Un petit lien pour découvrir le clocher de notre village :
clochescomtoises.com/granges-narboz

GRANGES NARBOZ

ÉDITION 2019-2020

- > Mairie
- > École
- > Église / Chapelle
- > Salle des fêtes
- > Cimetière

> 1162 habitants

Maire : M. Raphaël CHARMIER

Mairie : 14, rue de l'École
25300 GRANGES NARBOZ
E-mail : mairie.grangesnarboz@wanadoo.fr
Tél. **03 81 39 04 99**
Fax 03 81 39 02 50
Site internet : **www.grangesnarboz.com**

Permanence : Lundi et Vendredi 9 h à 12 h
Mardi 14 h à 18 h
Jeudi 14 h à 18 h

APPELS D'URGENCE :

15 SAMU
Service d'Aide Médicale Urgente

18 POMPIERS
Services Départementale d' Incendie
et de Secours

17 POLICE SECOURS

112 NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN

03 81 39 06 60 GENDARMERIE

3966 MÉDECIN DE GARDE

3227 PHARMACIE DE GARDE

114 NUMÉRO D'URGENCE
SOURD ET MALENTENDANT (SMS)

Chaque appel injustifié retarde le secours d'une personne en détresse !!

NUMÉROS UTILES :

115 ..... Samu social
119 ..... Enfance maltraitée
113 ..... Info service drogue alcool tabac
3919 ..... Violences conjugales
116000 ..... Enfants disparus
197 ..... Alerte attentat
0800 130 000 ..... Infos coronavirus
0800 840 800 ..... Sida Info Service

PERDU, VOLÉ

Centre national d'appel des chèques perdus ou volés, en appelant au 08 92 68 32 08.

Carte bancaire, contactez votre banque au numéro communiqué par celle-ci ou le numéro national d'opposition de toutes banques au 0892 705 705.

LES ANCIENS COMBATTANTS

Nos devoirs de souvenir
sont plus vivants que jamais
Les confinements du printemps et de cet automne ont déplacé nos habitudes et maintenant beaucoup aspirent à vivre autrement.
Durant ces longues semaines de confinement, nous nous sommes toujours efforcés de rester proches les uns des autres, surtout lorsqu'une personne de connaissance nous quittait brutalement suite à l'infection de la COVID 19.
Les restrictions nous empêchaient d'assister aux obsèques pour soutenir leurs familles éprouvées et seulement une délégation pour un ancien combattant était autorisée, avec la présence du drapeau pour lui rendre hommage et l'accompagner.

Les anciens combattants
ont d'ardentes obligations.
L'UNC (Union Nationale des Combattants) est reconnue unanimement comme un acteur incontournable de la vie sociale des Français.
Dans une société submergée par l'avalanche d'événements, nous nous devons de rappeler à nos compatriotes l'engagement persévérant de nos militaires au service de notre pays sur des théâtres d'opérations lointains et souvent inconnus pour beaucoup.
Soyons fiers des valeurs que nous portons dans un paysage où le civisme se fait de plus en plus rare.
Soyons des acteurs audacieux de la mémoire en animant les cérémonies mémorielles, en impliquant les élus, les citoyens et les scolaires.

Soyons aussi des passeurs de mémoire en incarnant l'histoire par le vécu concret que sont les témoignages de ceux qui se sont battus et le souvenir de ceux qui sont morts pour la patrie.

Être résolument fidèles à nos serments exige que nous soyons une association moderne, vive, tournée vers l'avenir pour attirer les jeunes générations à nos missions, en accueillant de nouveaux membres, en faisant appel à tous les volontaires afin de nous rejoindre : OPEX, anciens soldats du contingent et toutes autres personnes qui désirent perpétuer le souvenir pour inspirer notre avenir.

Nous comptons sur vous,
d'avance merci.
Bernard CHARMIER

CLUB « LA BELLE VIE »

Nous ne vous apprendrons rien si nous vous disons que les séances du mardi après-midi ont été stoppées courant mars, comme toutes les manifestations qui étaient prévues, à cause du coronavirus qui a bouleversé toutes les habitudes de chacun de nous.

Donc, finies les parties de tarots, les petites collations que tout le monde appréciait ainsi que le voyage ou le repas que nous organisions dans le courant de l'année.
Le concours de tarot prévu en novembre avec le club de Sainte-Colombe a aussi été annulé et personne ne sait quand on pourra se retrouver.

En effet, tous nos espoirs se sont envolés une nouvelle fois avec l'annonce d'un deuxième confinement. On ne se voit plus, et il est difficile pour certains d'entre nous, surtout les personnes seules, d'être privés de ces moments chaleureux qui nous rassemblaient chaque semaine.
Nous vous souhaitons quand même une bonne santé en espérant que vous serez épargnés par le virus et que chacun d'entre nous aura passé de belles fêtes de fin d'année en famille.

Le Président, Georges VIEILLE

« LA VOIX DES COLLINES » LES GRANGES – SAINTE-COLOMBE

Depuis de longues années, les membres de la chorale se retrouvent tous les lundis soir pour des répétitions profanes et liturgiques.
Cette année, nous avons eu la chance de pouvoir présenter notre concert le 7 mars car quelques jours plus tard, le coronavirus a bouleversé nos habitudes, obligeant tout le monde à rester confiné de longs mois. Bien entendu, les répétitions ont été interrompues afin de respecter les règles sanitaires qui nous ont été imposées, mais en espérant pouvoir reprendre courant septembre.

Après concertation, il a été décidé que seules les répétitions religieuses seraient au programme, tous les quinze jours, en respectant toutes les consignes, afin de pouvoir continuer à animer les messes aux Granges et à Sainte-Colombe. Mais cette décision a été une nouvelle fois annulée suite à l'annonce du gouvernement de reconfiner tout le pays en fin d'année.

Il nous est impossible de dire aujourd'hui ce que nous serons autorisés à faire dans les mois qui viennent.

Nous espérons que chacun de vous sera épargné et vous souhaitons une bonne année et une bonne santé !

Isabelle BOURDIN

LES SPLITS

Drôle d'année pour tout ce qui est festif…
Cette année, nous n'avons pu nous produire que deux fois pour les quinze ans de la troupe de théâtre YACAPA. Nous devions animer quatre soirées aux Granges : la fête des mères, notre apéro concert, les feux de la St-Jean et la fête de la musique ; et deux à l'extérieur : le Fest-Oye et Festi-Cheval. La pandémie en a décidé autrement.

Nous profitons de ce temps de repos pour apprendre de nouveaux morceaux qui, nous espérons, vous plairont lors de soirées en 2021. En attendant de vous retrouver, nous vous souhaitons, quand même, une bonne année 2021, plus calme et ce sera un grand plaisir à nouveau de faire la fête ensemble.

Prenez soin de vous et à bientôt.
Les Split

ARLEQUIN ET COLOMBINE

Une année 2020 pas si simple
L'année 2020 avait très bien commencé pour l'association des parents d'élèves Arlequin et Colombine.
Le vendredi 31 janvier 2020, nous avons organisé, en partenariat avec Les Enfants du Laveron, une boum déguisée pour tous les enfants scolarisés aux Granges-Narboz. De nombreux enfants de tous âges sont venus dans des tenues toutes plus originales et amusantes les unes que les autres. Certains parents ont également joué le jeu et tous se sont retrouvés autour d'un verre. Un vrai moment de convivialité !

Malheureusement, c'est la seule manifestation que nous avons pu faire. Au printemps, il était interdit de réunir du monde et sur cette fin d'année également. Notre objectif de rassembler les familles des 2 villages est bien mis à mal, mais indispensable pour tous nous protéger.

Nous avons tout de même maintenu la vente de chocolats de Noël, qui est toujours un succès. La gourmandise est une très belle qualité pour notre association.

L'association avait également prévu de participer à hauteur de 60 € par enfant pour le voyage en Auvergne des CM1 et CM2. Croisons les doigts pour que ce voyage soit reporté à cette année 2021 ou la suivante. Nous avons également reversé 20 € par enfant pour les autres classes, afin de participer à l'achat de matériel, au règlement d'intervenants extérieurs…

Nous restons optimistes et espérons pouvoir de nouveau proposer des événements conviviaux et rassembleurs rapidement ! À nous également de nous réinventer et de trouver des nouvelles idées pour maintenir notre lien social !

Nous en profitons pour lancer encore un appel à tous les parents qui ont sûrement plein d'idées formidables et qui souhaitent rejoindre l'association, nous serons ravis de vous accueillir dans l'équipe !

Nelly VOUILLOT

« LES ENFANTS DU LAVERON »

Depuis maintenant 3 ans, les nouveaux membres du Conseil d'Administration de l'association « Les enfants du Laveron » participent et accompagnent la vie quotidienne du périscolaire.

Depuis la création de ce nouveau CA, beaucoup de changements : une nouvelle structure, une nouvelle organisation, une nouvelle direction et toujours des activités attrayantes et dynamiques pour nos enfants, encadrées par des animatrices volontaires et bienveillantes.

Cette année 2020 a été particulière pour tout le monde. La crise sanitaire ne nous a malheureusement pas permis de réaliser certaines manifestations : le spectacle « les p'tits roberts », la kermesse, nos animations de Noël… Mais la santé de tous est notre priorité et je remercie les animatrices ainsi que leur directrice pour leur adaptabilité et leur professionnalisme durant cette période. Tout est mis en œuvre pour la sécurité des enfants. Les activités proposées respectent le protocole sanitaire préconisé tout en permettant aux enfants de continuer à s'épanouir et à se sentir bien dans l'enceinte de la structure.

Cette année, les nouveaux statuts n'ont pas pu être votés, ils le seront lors d'une assemblée extraordinaire suivie de notre assemblée générale qui est fixée au 30 avril 2021. Nous comptons sur votre présence et avons besoin de vous au sein de l'association. Toutes les nouvelles idées sont les bienvenues, dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Le but est d'améliorer sans cesse l'accueil de nos enfants.

Nous restons optimistes et espérons à nouveau prévoir spectacle et animations en 2021. Nous espérons vous revoir très vite et en pleine forme.

À bientôt.
Les membres de l'association
« Les enfants du Laveron »

PÉTANQUE GRANGEARDE

Cette année 2020 relève un caractère très particulier pour notre association. Certes perturbée par les mesures sanitaires dont nous devons tous faire face, nous ne sommes pas restés en vain. Aussi, j'ai le plaisir de vous présenter quelques clichés de notre nouvelle salle de réception. En effet, le 24 octobre dernier, nous nous sommes réunis afin de terminer l'aménagement intérieur de cette salle après plus de 8 mois de travaux.

Quelque peu perturbé par le confinement de ce printemps, ce projet validé en 2019 en coordination avec la mairie, a abouti grâce à l'implication de tous les intervenants.

Propriétaire du bâtiment, la municipalité finance les travaux de fermeture, isolation et bardage extérieur pour un montant de 26 400 € HT. Ces travaux ont été confiés à deux artisans locaux, M. Bernard Guyon (La balade Irlandaise) pour les lots portes et fenêtres et Jacky Piranda (Charpente Piranda) pour les parties isolation extérieure et ravalement de façade. L'ensemble des travaux intérieurs étant entièrement pris en charge par notre association pour un montant de 40 000 € TTC. Tout a été refait entièrement à neuf, à savoir : réseaux d'assainissement, isolation du sol et du plafond, chape, carrelage, sanitaires, menuiserie et aménagement intérieur. Tous ces corps de métiers ayant été confiés à M. John Thubet, artisan local également.
Les travaux tels que démolition, peinture, électricité, plafond suspendu, agencement et décoration étant assurés par des membres de notre association.
Ce bâtiment, ancien vestiaire du club de football local, fût construit en 1981 par la municipalité. Messieurs Gabriel Tyrode, employé communal, et Marcel Paris, menuisier charpentier au village, ont assuré la majeure partie des travaux. L'inauguration a eu lieu le 19 juin 1982 par M. Bernard Charmier, maire de la commune, et M. Louis Ligier, président de l'US Granges-Narboz, en présence des nombreux dirigeants : MM. Jacky Barret, François Bertin, Guy Bourdin, Roger Chapuis, André Jeannier, Pierre Louvrier, Jean-Paul et Philippe Marguet, Gérard Parrod. Tous ont œuvré au sein du club durant de longues années et ont veillé à l'entretien de cet établissement. Dans les années qui suivirent, le club a obtenu de bons résultats et atteint un niveau qui a nécessité un agrandissement. Les joueurs et dirigeants ont effectué eux même ces travaux. Par ces quelques lignes, je tiens à les saluer tous. Aujourd'hui, nous sommes heureux de donner une nouvelle vie à ce local.

Un endroit que nous espérons vous faire découvrir lors d'une journée portes ouvertes dès que cela sera possible. Pas besoin de jouer à la pétanque pour venir prendre une collation ou rencontrer du monde. Vous y serez toutes et tous les bienvenus. Nous souhaitons en faire un lieu de rencontre où vous pourrez venir dès que vous constaterez notre présence. Les plages d'ouverture seront élargies et adaptées au fur et à mesure du temps.

Nos activités habituelles n'ont malheureusement pas pu se dérouler comme à l'accoutumé. Notre traditionnel week-end de janvier a tout de même pu avoir lieu. Week-end durant lequel nous organisons un tarot le vendredi soir et un souper dansant le samedi. Avec 40 participants, le concours de tarot n'a pas atteint nos espérances. À l'inverse du souper dansant du lendemain, qui avec 130 convives, a été un succès en tout point de vue.

Dès que cela a été possible, les rassemblements des mardis et vendredis soirs ainsi que ceux du mercredi après-midi ont repris. Il a été constaté que vous êtes de plus en plus nombreux à venir fréquemment profiter de nos installations extérieures. Aidez-nous à maintenir cet endroit propre et agréable.

Nous avons malheureusement été touchés par le décès de nos amis Raymond Trouttet et Bernard Boschetti, présents au sein de notre club depuis de longues années. Ils vont laisser un grand vide, nous ne les oublierons pas.

Inutile à l'heure actuelle de vous communiquer le programme de nos futures manifestations. Cependant, j'espère que nous pourrons rapidement organiser des rassemblements et ainsi reprendre nos différentes activités.

Gilles JEANNIER

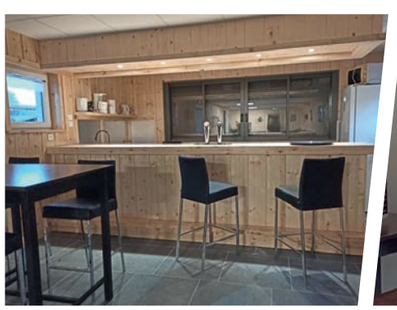

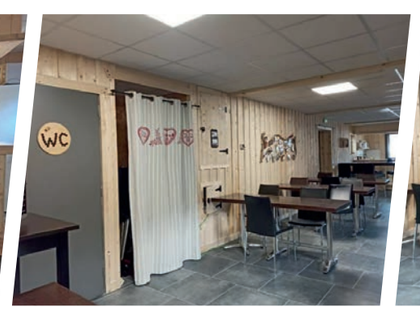

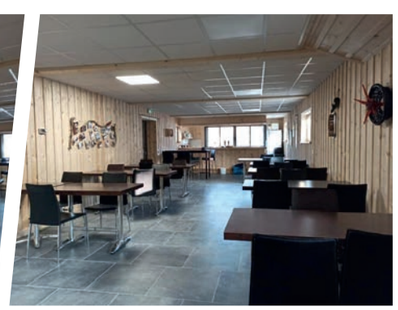

SKI-CLUB

Vivement 2021…
L'année 2020, comme pour beaucoup d'associations, fut une période creuse pour le Ski-club. Le peu de neige cet hiver aux Granges-Dessus n'a pas permis de bien lancer l'année. Et la crise sanitaire qui sévit depuis le mois de mars n'a pas permis d'organiser les événements majeurs de l'association : les Feux de la St-Jean aux Granges-Dessus et la Nuit du Cross à Sainte-Colombe.

Profitons de ce bulletin pour se replonger dans l'historique de cette Nuit du Cross qui fêtera son dixième anniversaire en 2021.
Cette course a d'abord existé dans les années 1980-90 mais elle a disparu des calendriers pendant une bonne quinzaine d'années. En 2011, Alain Sirugue, alors maire de Sainte-Colombe, soumet l'idée aux membres du ski-club de remettre au goût du jour cette épreuve.
Mickaël Curtit (président du ski-club), Laurence Paris et Jérôme Bourdin (responsables de l'organisation) se lancent dans ce projet. Soutenue par une équipe dynamique, la 1re édition a lieu le samedi 10 septembre 2011.

La formule de course en relais semble séduire les participants. De nombreux coureurs de renom nous font le plaisir de venir participer à notre course : Thibault Baronian, Xavier et Jean-Marie Thevenard, Alexis Pronost, Sangué Sherpa, Didier et Stéphanie Roy... mais l'aspect convivial attire également des coureurs du village. Les enfants de l'école sont également en nombre au départ.

L'événement devient petit à petit incontournable chaque mois de septembre. Pour un défi personnel, pour le plaisir de participer ou pour jouer la gagne : ce sont plus de 400 coureurs qui viennent prendre le départ chaque année. De plus, la date coïncide avec la coulée du Mont d'Or et les participants sont toujours ravis de repartir avec leur boîte offerte par notre sponsor historique : Les Monts de Joux.

Tous les habitants du village doivent cocher dès maintenant la date du 11 septembre 2021. Vous êtes toujours les bienvenus pour aider à l'organisation, participer à la course ou tout simplement encourager les coureurs en buvant un vin chaud à la buvette !!!

Nicolas MARGUET

GRANGES GYM

Cette année 2020 a été très mouvementée pour les raisons que chacune et chacun connaît. L'incertitude dans laquelle nous sommes plongées (nous, les filles de la gym) quant à l'ampleur de la crise, sa durée et les conditions de sa sortie, nous laisse penser que l'année 2021 sera difficile d'un point de vue sportif.
Restons tout de même positives afin que l'association perdure et que l'on se retrouve tous les mercredis de 20h30 à 21h30 à la salle des Fontaines, avec notre coach sportif Kadhafi. Il est possible d'intégrer le groupe en cours d'année, la cotisation sera calculée au prorata temporis.

L'association Granges Gym et moi-même vous souhaitons une bonne année en pleine forme !

Evelyne BROCHET

L'ASSOCIATION DE PROTECTION DU VAL DU DRUGEON

L'association APVD a été créée en 1990 par un groupe de personnes soucieuses de la préservation du milieu naturel local.

Comme pour beaucoup d'associations, les activités de l'APVD ont été fortement perturbées par le confinement COVID-19.

Le calendrier des activités, réalisé et distribué lors de notre assemblée générale de début mars, proposait pour 2020 une quinzaine de sorties, une conférence, des chantiers de protection et surtout la programmation d'un week-end festif en octobre pour fêter les 30 ans de l'association.

Si les activités pré-confinement se sont déroulées normalement (essentiellement les trois dénombrements d'oiseaux d'eau dans le bassin du Drugeon et dans la plaine de Pontarlier), celles de ce printemps ont été annulées ou ont vu un nombre de participants moindre...

Lors de la période de confinement, les membres de l'Association de Protection du Val du Drugeon se sont lancés un défi :
celui de contacter 100 espèces d'oiseaux depuis leurs lieux de résidence avant la fin de la période de confinement. Une quinzaine de personnes ont joué le jeu sur 10 communes différentes et l'objectif a été atteint le 18 avril.
En moyenne, 31 espèces d'oiseaux ont été observées par commune. Dix espèces communes ont été vues par tout le monde : mésange charbonnière, mésange bleue, pinson des arbres, verdier d'Europe, moineau domestique, tourterelle turque, rougegorge familier, rougequeue noir, bergeronnette grise et chardonneret élégant.
D'autres oiseaux d'observation facile et régulière dans les villes ou les villages ont été notés : merle noir, hirondelles rustique et de fenêtre, martinet noir, pie bavarde, corneille noire, étourneau sansonnet, buse variable, milan royal et faucon crécerelle.
Mais pour arriver à 100 espèces, il a fallu détecter la présence d'oiseaux moins fréquents et 44 espèces n'ont été vues que par un seul participant. Parmi ces espèces, on peut citer la sarcelle d'été, la sarcelle d'hiver, le canard souchet, le grèbe huppé, le grèbe castagneux, la gallinule poule-d'eau, l'autour des palombes, le faucon pèlerin, le courlis cendré, le vanneau huppé, la bécassine des marais, le pic noir, la rousserolle effarvatte…

Il a fallu également compter sur les passages d'oiseaux migrateurs remontant vers le Nord comme la cigogne blanche, la cigogne noire, le busard cendré, le busard Saint-Martin, le busard des roseaux, le balbuzard pêcheur, le faucon émerillon, la mouette rieuse, le goéland brun, le torcol fourmilier, le corbeau freux, le choucas des tours, le bruant ortolan… et même avoir la chance de découvrir quelques espèces rares dans le Haut-Doubs comme l'ibis falcinelle, l'élanion blanc, l'aigle pomarin, le circaète Jean-le-Blanc, le vautour fauve, le faucon kobez, la grue cendrée, la huppe fasciée, l'hirondelle de rochers, la rousserolle turdoïde…

Il y a donc moyen de découvrir les oiseaux depuis chez soi et de faire de belles découvertes. Le challenge s'est poursuivi jusqu'au 11 mai 2020 et il s'est terminé avec une liste de 126 espèces !
La liste complète des espèces peut être consultée sur la page Facebook de l'APVD : apvdrugeon

Après confinement, les chantiers de lutte contre les plantes invasives ont été réalisés, en petit comité (mais il aurait été dommage de ne pas maintenir les efforts accomplis depuis plusieurs années en ce domaine) et une sortie estivale sur le thème des insectes a permis de découvrir quelques criquets, sauterelles, papillons mais aussi quelques orchidées locales remarquables...

^ Balsamine de l'Himalaya
et Decticelle bariolée >
C. Dassonneville

Les activités de cet automne ont été maintenues, dans le respect des règles sanitaires...

Mésange bleue
D. Michelat

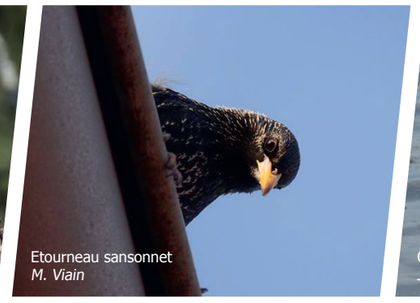

Etourneau sansonnet
M. Viain

Grèbe castagneux
J.-P. Lanvers

Mais l'année 2020 marquait aussi les 30 ans d'existence de notre association.
Le week-end des 9, 10 et 11 octobre prévu initialement et pendant lequel nous aurions voulu proposer une belle fête pour marquer le passage de cette troisième décennie se déroulera donc avec une année de retard, en 2021, lorsque la situation sanitaire s'améliorera et que les contraintes d'organisation seront moindres.

La conférence prévue le vendredi 9 octobre à la Maison du Temps Libre de La Rivière-Drugeon a été néanmoins maintenue. L'autorisation de la préfecture étant arrivée le matin même de la date souhaitée, c'est une vingtaine de personnes seulement qui ont ainsi pu voyager et découvrir la faune des hauts plateaux tibétains et des forêts du Sichuan grâce au récit de Noël Jeannot.

Nous espérons vite reprendre l'ensemble des activités dans la nature et bien-sûr proposer une belle manifestation en 2021.
N'hésitez pas à consulter la page Facebook de l'APVD pour plus d'informations sur nos activités et sur l'actualité du moment, Facebook : apvdrugeon ou à nous contacter par courriel à l'adresse : apvdrugeon@orange.fr

Dominique MICHELAT

PÊCHE

Cette année a été particulière pour notre association, nous avons dû nous adapter et nous nous adapterons afin de faire vivre notre association. Nous remercions toutes les personnes qui chaque année viennent animer la vie associative.
Nous vous rappelons que tous les habitants de la commune peuvent pêcher avec un tarif préférentiel (28 € pour un adulte et 12 € pour un enfant de 12 à 15 ans). Nos cartes sont en vente au magasin *Territoire Pêche* à Pontarlier.

En relation avec la commune, trois nouveaux aménagements vont être posés au printemps 2021 afin de pouvoir pique-niquer aux abords de la zone en toute sécurité.

Nous espérons pouvoir réaliser notre concours le deuxième dimanche de juin 2021 ainsi que notre animation avec le périscolaire, si la situation sanitaire nous le permet.

Les membres du comité et moi-même souhaitons à tous les habitants de la commune un très beau début d'année 2021.

Jérémy Chanez, Président de l'association
grangearde des pêcheurs relax

CHASSE

Je suis Pierre-Marie Bertin, un enfant du pays et nouveau président de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée).
Notre société de chasse réunit une vingtaine de chasseurs. Notre territoire est composé de deux parties : marais et forêts. Ces deux environnements permettent à nos sociétaires de chasser plusieurs espèces de gibier.

Pour tous renseignements, vous pouvez me contacter :
Pierre-Marie BERTIN - 06 33 15 03 84.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- BERTIN-MOUROT Enzo le 29/01/2020
- RONDOT Marius le 16/02/2020
- PILLOD Lou le 23/02/2020
- BOSCHELE Axel le 11/03/2020
- SERRA Lizy le 15/04/2020
- FRANCART FRITSCH Mathieu le 02/06/2020
- MARCALLI Raphaël le 09/06/2020
- THIBOUD Jade le 13/06/2020
- HUGUENIN Milo le 17/06/2020
- ALETON Félix le 12/07/2020
- BOULEKROUNE Maya le 22/07/2020
- GUERIN Marlo le 25/07/2020
- BERTIN Aloïs le 20/08/2020
- COQUARD COQUET Milo le 23/08/2020
- GRAND Malonn le 26/08/2020
- GOGÉ Robin le 02/09/2020
- PIROTON FIGUEIREDO DE BRITO Alexi le 05/09/2020
- SALHI Maylisse le 10/09/2020
- DUFLOT Yanaël le 03/10/2020
- MARCHAND Élio le 12/10/2020
- PARIZOT Lison le 20/10/2020
- ABDOUL RAGOUMANE Lina le 21/10/2020
- SAILLARD Charlie le 30/10/2020

MARIAGES

- Floryen DUFLOT et Lindsay JAHIER le 22/02/2020
- Alain GEOFFROY et Floriane VOUILLOT le 19/09/2020

DÉCÈS

- Gilbert PARIS le 15/04/2018 (oubli)
- Charles FULBAT le 10/05/2020
- Maryline BILLOD le 21/09/2020
- Noël EME le 11/10/2020
- Henriette CHARMIER le 27/10/2020
- Claude BLOCH le 20/11/2020
- Mauricette FANTOLI le 05/11/2020
- Claudine CHENEVEZ le 17/11/2020
- Maria LAITHIER le 14/12/2020

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie a eu lieu en comité très restreint, en respectant les règles sanitaires.

Monsieur le Maire a lu le message de la Ministre chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants.

La cérémonie a permis de rendre hommage aux militaires français morts en opérations en 2020 ainsi qu'aux morts des Granges-Narboz figurant sur le monument aux morts, au pied duquel une gerbe a été déposée.

MANIFESTATIONS

En raison de la crise sanitaire, nous ne pouvons pas prévoir de manifestations pour l'instant. Vous serez informés ponctuellement si des manifestations ont lieu dans l'année.

90 ANS

DEPUIS LE DERNIER GRANGES INFOS, NOUS AVONS EU LE PLAISIR DE FÊTER LES 90 ANS DE 5 GRANGEARDS.

Le 19 décembre 2019, quelques élus ainsi que quelques membres du club de la Belle Vie se sont réunis autour de Mme Antoinette Tuaillon.
Deux jours après, nous avons rendu visite à M. Noël Eme afin de lui souhaiter également son anniversaire.
En 2020, le 1er février, Mme Yvette Frelet a reçu à son domicile pour ses 90 ans quelques élus et quelques membres du club de la Belle Vie.

Antoinette Tuaillon

Noël Eme

Yvette Frelet

En novembre, Mesdames Suzanne Duriaux et Yvonne Ugolini ont reçu la visite d'un élu pour leur offrir leur cadeau d'anniversaire, mais hélas, les mesures sanitaires ne nous ont pas permis de passer un bon moment avec elles en compagnie du Club de la Belle Vie.

Suzanne Duriaux

Yvonne Ugolini

BIEN VIVRE ENSEMBLE

FACILITER LA CIRCULATION DANS NOTRE COMMUNE, POUR LES VÉHICULES ET LES PIÉTONS

À l'automne, c'est l'époque de la taille des haies et autres arbres ou arbustes. Chacun de nous prend soin de son jardin et favorise ainsi le cadre de vie et l'embellissement du village.

Les haies qui gêneraient la circulation sur la voie publique et seraient de nature à entraver la commodité du passage et, éventuellement, à mettre en jeu la sécurité des piétons doivent être taillées. Soulignons aussi qu'en période hivernale, nos charmantes petites têtes blondes empruntent les trottoirs de nuit et qu'elles y sont plus en sécurité.

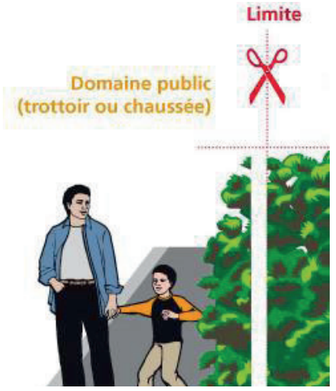

La voie publique concerne l'ensemble des voies ouvertes à la circulation publique et les trottoirs sont considérés comme des dépendances de la voie faisant partie intégrante de l'emprise du domaine public routier. Ainsi, pour éviter tous accidents, il est nécessaire de procéder aussi à l'élagage des arbres.

APRÈS L'AUTOMNE, VOILÀ L'HIVER ET SES FLOCONS

Si cette neige donne à notre commune un petit air de montagne, elle apporte également quelques contraintes. Nous allons faire au mieux cette année encore pour améliorer les conditions de déplacement, pour cela quelques rappels s'imposent :

• Une végétation trop chargée en neige peut plier et donc encombrer les trottoirs, d'où l'importance de la taille d'automne.

• Il ne faut également pas mettre la neige de sa propriété sur la chaussée, notamment pour respecter le travail des agents de déneigement mais aussi pour ne pas créer des obstacles de circulation aux piétons. En aparté, les fraises de déneigement ne sont pas prévues pour les tas de neige, ceux ci entraînent de la casse et donc une perte de temps mais également un coût supplémentaire.

• Pensez aussi à vos bacs d'ordures ménagères, observez l'emplacement à privilégier pour ne pas perturber le déneigement et rentrez-les en dehors des périodes de relève.

• Pour en terminer, il est fortement recommandé de ne pas laisser vos véhicules stationner sur la chaussée.

On espère que tout le monde participera de son mieux et suivra ces consignes pour le confort de tous.
La commune n'a jusqu'alors pris aucun arrêté de déneigement pour pouvoir améliorer celui-ci, mais elle y réfléchit. La compréhension de tous et le respect des autres seront sûrement encore cette année l'état d'esprit des « bons Grangeards ».

Pour info : Article L.2212-2-2 du code général des collectivités territoriales.

Christophe ROUSSET

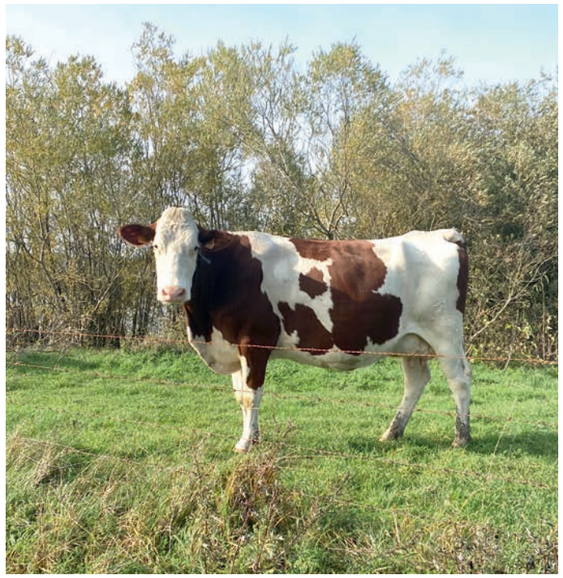

LES AGRICULTEURS VOUS REMERCIENT DE SUIVRE CES RECOMMANDATIONS AFIN QUE L'HARMONIE RÈGNE DANS NOTRE COMMUNE

Nous sommes de plus en plus nombreux à posséder un ou plusieurs chiens par foyer, voici un rappel de quelques règles de bonne conduite :

• Nous vous demandons de ne pas laisser les chiens en liberté dans les champs où le bétail pâture, de même que ceux-ci ne doivent pas se baigner dans les bassins destinés à l'abreuvage des animaux.

• Nous vous demandons également de ramasser les déjections de vos chiens, ceci est toxique pour les bêtes et désagréable pour tout le monde. On constate aussi de nombreuses incivilités dans les lieux publics et aux abords de l'école.

• Veillez à bien refermer les barrières que vous ouvrez afin d'éviter que les bêtes ne se sauvent, elles ont vite fait de parcourir plusieurs kilomètres.

Les tontes de pelouses sont aussi toxiques pour le bétail, ne les jetez pas dans les champs ni dans les haies, la déchèterie est prévue à cet effet.

CHIENS DANGEREUX

Les chiens susceptibles d'être dangereux sont répartis en 2 catégories :

– les chiens d'attaque (1re catégorie). Il ne s'agit pas de chiens de race mais issus de croisements qui peuvent être rapprochés morphologiquement des races suivantes :

• Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier (chiens dits pitbulls)
• Mastiff (chiens dits boerbulls)
• Tosa

– les chiens de garde et de défense (2e catégorie).
Il s'agit des chiens :

• de race Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier, appelés pit-bulls (1)
• de race Rottweiler (2)
• de race Tosa (3)
• assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler, sans être inscrits à un livre généalogique reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche.

(1)

(2)

(3)

Ces chiens sont soumis à des mesures spécifiques et à certaines interdictions et obligations.

Depuis le 1er janvier 2010, tout détenteur d'un chien de catégorie 1 ou 2 doit posséder un permis de détention. La délivrance de ce document à un détenteur de chien catégorisé par la mairie de sa commune de résidence est soumise à 3 conditions :

• posséder une attestation d'aptitude : pour ce faire, il est nécessaire d'avoir suivi une formation de 7 heures portant sur l'éducation et le comportement canin ainsi que sur la prévention des accidents. Cette formation doit être délivrée par un formateur agréé.

• un chien de catégorie 1 ou 2 doit avoir réalisé une évaluation comportementale par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale entre 8 mois et 1 an d'âge. Si le chien est âgé de moins de 8 mois, il sera délivré un permis de détention provisoire au propriétaire.

• posséder les documents justificatifs de l'identification du chien, de sa vaccination contre la rage, le certificat vétérinaire de stérilisation (uniquement pour les chiens de catégorie 1) ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile du détenteur.

Il est important de prendre en considération que si ces obligations ne sont pas respectées, les peines encourues peuvent être importantes. Par exemple, un détenteur de chien dangereux qui ne possède pas son permis de détention est puni de 3 mois d'emprisonnement et de 3 750 € d'amende ainsi que d'une interdiction temporaire ou définitive de détenir un animal.

Ne sont pas autorisées à détenir un chien de catégorie 1 ou 2 :

• les personnes mineures
• les personnes majeures sous tutelle (sauf si autorisation par le juge des tutelles)
• les personnes condamnées (crime ou peine d'emprisonnement pour délit inscrit au bulletin n°2)
• les personnes auxquelles on a retiré le droit de possession ou de garde d'un chien.

En cas de changement de commune de résidence, le propriétaire du chien doit présenter son permis de détention à la mairie de son nouveau domicile.

Claude MINARY et Sophie VUILLEMIN

ENFANCE ET JEUNESSE

• CARTE AVANTAGES JEUNES

Disponible depuis 26 ans aux habitants de moins de 30 ans de la région Bourgogne-Franche-Comté, au tarif de 8 €, cette carte propose + de 3 200 BONS PLANS pour découvrir la culture, le sport et pour bénéficier de réductions sur les loisirs et la vie quotidienne.

Valable du 1er septembre au 31 août de chaque année, la Carte Avantages Jeunes propose deux types d'avantages :
• Des avantages permanents : ils sont valables à chaque présentation de la Carte Avantages Jeunes en Bourgogne-Franche-Comté
=> Par exemple, présenter la Carte Besançon-Haut-Doubs au cinéma de Pontarlier et bénéficier de la réduction.
• des avantages uniques : ces offres « découverte » sont valables sur présentation de la Carte et sur remise du coupon à détacher du livret ou sur présentation du smartphone.

• ANIMATIONS VACANCES

La Ville de Pontarlier propose à chaque vacances scolaires aux enfants du territoire de la CCGP (de 4 ans révolus à 13 ans et +) des animations sportives et créatives.
Plus d'informations sur ville-pontarlier.fr
rubrique « Activités et loisirs »
onglet « Loisirs détente »
puis « Loisirs jeunes ».

• RECENSEMENT CITOYEN

Le recensement citoyen est une démarche obligatoire et indispensable pour pouvoir participer à la journée défense et citoyenneté. Tout jeune Français doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de son anniversaire. Les personnes non recensées avant leurs 16 ans et 3 mois peuvent régulariser leur situation jusqu'à l'âge de 25 ans.
Les données issues du recensement faciliteront l'inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.
La démarche se fait en mairie.

• OPÉRATION RÉDUC'CINÉ À 3€

Cette opération proposée par la Communauté de Communes du Grand Pontarlier (CCGP) et la Ville de Pontarlier permet à chaque vacances scolaires et à tous les jeunes résidents de la CCGP âgés de moins de 25 ans, de bénéficier d'une place de cinéma au tarif de 3 € (une Réduc'ciné maximum par semaine et par personne.)

La distribution se fait en mairie, (pour la 1re demande, présentation d'un justificatif de domicile et du livret de famille - photocopies acceptées).

PRIX DE LA PLACE DE CINÉMA SUR PRÉSENTATION D'UN COUPON DE RÉDUCTION : 3 €

Marielle HENRIET

LES ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

EN MARS 2021, SI LA SITUATION SANITAIRE LE PERMET, AURONT LIEU LES ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES.

LA RÉGION

Les électeurs français inscrits sur les listes électorales élisent les conseillers régionaux lors des élections régionales. Les conseillers régionaux sont élus pour une durée de 6 ans.
Les conseillers régionaux sont élus au scrutin de liste selon un système mixte combinant les règles des scrutins.
Chacune des régions est administrée par :
• le conseil régional
• le président du conseil régional
• le conseil économique, social et environnemental régional, organe non élu et aux attributions consultatives.

Les compétences de la région sont surtout centrées sur le développement et l'aménagement du territoire, la formation professionnelle, la gestion des lycées et celle des transports hors agglomération.

LE DÉPARTEMENT

Les électeurs français inscrits sur les listes électorales élisent les conseillers départementaux lors des élections départementales.
Les conseillers départementaux sont élus pour une durée de 6 ans. Pour chaque canton, un binôme (femme-homme) est élu au scrutin majoritaire à 2 tours.

LES COMPÉTENCES DU DÉPARTEMENT

Solidarités et cohésion territoriale
• l'enfance
• personnes handicapées (hébergement et insertion sociale)
• les personnes âgées (création et gestion de maison de retraite, allocation personnalisée d'autonomie = APA).

Éducation - Le département assure :
• la construction, l'entretien et l'équipement des collèges
• la gestion de 100 000 agents techniciens, ouvriers et de service.

Aménagement et transport
L'action du département concerne principalement les domaines suivants :
• l'équipement rural, le remembrement, l'aménagement foncier, la gestion de l'eau et de la voirie rurale
• les services de transport spécial des élèves handicapés vers les établissements scolaires.

Le SDIS (service départemental d'incendie et de secours)

Action culturelle, sportive...
Le département a également une compétence culturelle (création et gestion des bibliothèques de prêt, des services d'archives, de musées, protection du patrimoine...).

HISTOIRE D'EAUX

L'eau potable a toujours été l'élément indispensable à la vie des hommes et des animaux. Sa présence a guidé l'implantation des granges puis des villages.

La plaine de l'Arlier est issue de la fonte des glaciers qui recouvraient le Haut-Doubs il y a plus d'une centaine de siècles. Un vaste delta en gravier s'est formé en bordure d'un lac temporaire. Des particules fines apportées au lac ont colmaté peu à peu le fond de la dépression. Le sol s'est imperméabilisé et de nombreuses zones humides et tourbières se sont créées.
Ainsi s'est constitué un grand réservoir naturel d'eau utilisé depuis plusieurs siècles.

Un champ de moraines s'est accroché au pied du Laveron. C'est sur ce versant que certains paysans pontissaliens ont défriché des parcelles voilà environ cinq siècles. Ils ont construit d'abord de simples granges d'été pour s'abriter avec leurs animaux et stocker les graines et le fourrage.

L'émergence de petites sources a engendré l'implantation des premiers bâtiments. Plus tard, quand les récoltes furent plus abondantes, les montagnons occupèrent ces granges durant l'hiver. Ainsi, chaque famille creusa des puits d'environ cinq mètres de profondeur sur cette nappe souterraine. Mais au fil des ans, la qualité de l'eau devint mauvaise car les eaux usées s'infiltraient en profondeur en contaminant cette nappe. Des petits ruisseaux qui prenaient leurs sources devenaient difficilement captables.

Le bief Voulain, qui démarre dans une petite mare après le passage à niveau, suit le chemin de fer puis serpente allègrement à la limite communale de Sainte-Colombe. Il se jette dans le Drugeon près du moulin de Chaffois.
Au printemps, à la fonte des neiges, un torrent inonde les Emboussoirs dont le trop-plein est évacué par le bief Voulain.

Côté Pontarlier, le bief Rouget naît à la ferme de l'étang. Ses eaux rougeâtres sont dues à la décomposition de la tourbe blonde.
Autrefois drainé jusqu'au pont des Artilleurs à Houtaud, il est actuellement reméandré pour conserver un certain volume d'eau. Déjà, la Grande Seigne après travaux est devenue un marais tourbeux, régulateur des réserves d'eau.

Au Granges-Dessus, au point le plus bas du haut plateau d'une altitude moyenne de 1000 mètres, sort la source de Couart Essards, très bien captée, avec un édifice voûté en pierres taillées. Cette eau émergente alimentait un abreuvoir extérieur pour le breuvage de tous les animaux des fermes du hameau qui à tour de rôle faisaient l'aller et retour d'un kilomètre environ.
C'était le seul point d'eau car la pluie au sommet s'infiltrait dans la roche fissurée. Aussi, pour recueillir et conserver l'eau, les paysans ont dû construire des citernes alimentées par le toit des bâtiments.

Couart Essards

Au début des années 1900, grâce à l'évolution des techniques de géologie et de construction, la municipalité fait réaliser une étude d'eau potable. Chaque hameau essaie de solutionner une distribution globale.
Aux Granges-l'Église, plusieurs sources sont captées dans les champs Frelet pour former un réservoir général. Des canalisations distribuent ainsi l'eau dans toutes les fermes et abreuvoirs.
Aux Granges-Dessous, une source est captée aux Marnières pour rejoindre un réservoir situé sur la pente mais le débit s'avère insuffisant. C'est donc en 1924 qu'un nouveau puits est creusé en bordure de la plaine, sur la nappe phréatique. Par élévation mécanique, l'eau est montée à ce réservoir de façon à donner accès par gravité au réservoir du hameau de l'Église. Ces tuyaux de diamètre 60 mm passent au-dessus du Champ Briffor, de Bellevue et des Pesettes, mais la pression s'avèrera vite insuffisante pour les nouvelles constructions les plus élevées.
C'est donc en 1960 qu'un nouveau réservoir est construit au lieu-dit, « Entre Deux Côtes » pour distribuer gravitairement, les Granges-Dessous et Les Granges-l'Église par 2 canalisations distinctes. Ce réservoir permet également par une station de refoulement située à proximité, d'alimenter le réservoir des Granges-Dessus dédié à ce hameau.

Aujourd'hui, le réseau d'eau potable de notre commune est constitué de 14 km de canalisations dit « réseau principal » et d'environ 480 branchements particuliers et professionnels. Le traitement de l'eau se fait par rayons ultra-violet, ce système a pour avantage de ne pas en altérer le goût.

La protection incendie est assurée par 28 poteaux répartis uniformément sur l'ensemble de notre territoire ; la pression et le débit font l'objet de contrôles périodiques afin de s'assurer qu'ils répondent bien aux exigences souhaitées par les services de protection incendie.

Le puits d'origine aux Granges-Dessous était devenu la seule et unique ressource en eau de la commune. Face aux périodes d'étiage que nous connaissons maintenant depuis plusieurs années et à l'évolution démographique de notre commune, la capacité de ce puits durant ces périodes critiques s'est avérée insuffisante et fragile, c'est donc pourquoi la communauté de communes, qui est en charge de la production d'eau potable, a engagé en 2019 des travaux d'interconnexion entre le réseau de distribution de Pontarlier et notre commune avec construction d'une station de refoulement.

Ces travaux avaient deux objectifs : fournir le complément pour répondre aux besoins en eau, mais également sécuriser la ressource en cas d'avarie sur notre puits qui n'est pas protégeable, sachant que cette nouvelle installation peut à elle seule, fournir 100 % du besoin journalier de notre commune qui est d'environ 200 m^3.

En 2019, la consommation moyenne annuelle par habitant s'élevait à 37,5 m^3.

À noter que des travaux de renouvellement de réseau ont été réalisés dans le cadre de l'aménagement de la rue du Stade, soit 135 m de réseau principal avec bouclage sur la rue des Bergers ainsi que 3 branchements.

Les périodes de sécheresse que nous connaissons depuis plusieurs années nous rappellent que l'eau est devenue un bien précieux et que sa ressource peut parfois devenir critique, il appartient donc à chacun, d'adapter ses habitudes de consommation d'une façon responsable pour l'économiser et de penser à vérifier régulièrement son installation pour éviter les fuites, notamment sur les chasses d'eau et sur les groupes de sécurité des chauffe-eaux qui sont les plus courantes et les plus sournoises.

Gérard PARROD
Gérard MAIRE

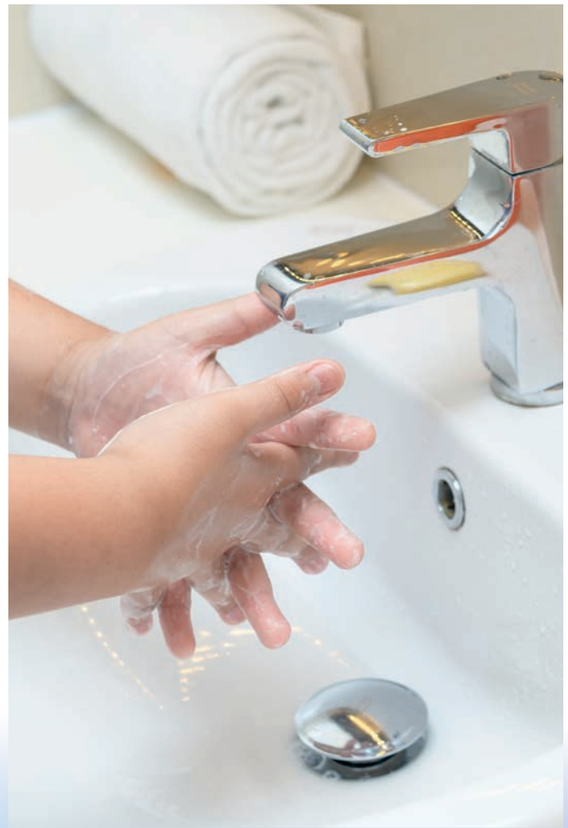

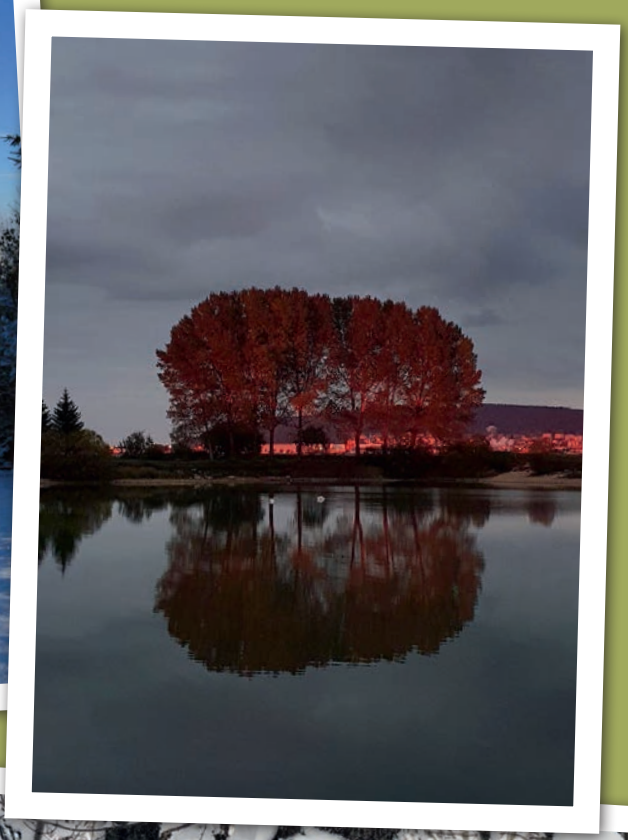

Journal d'information de la commune des Granges-Narboz,
imprimé à 550 exemplaires sur papier recyclé.

Rédaction : Raphaël CHARMIER, Chantal BERTIN-MOUROT, Gérard LAITHIER, Claude Minary, Marielle HENRIET, Christophe ROUSSET, Sophie VUILLEMIN, Arlette MOUREAUX, Gérard Parrod et Gérard Maire, Les secrétaires, L'école, Les associations.

Photographies : Marie-Claire Bolle, Yveline Sanseigne, Emilie Vuillemin, Mazarine Courdier.

Mise en page : emisir.com

Imprimeur : Imprimez moins cher, La Cluse-et-Mijoux.